

PLAN DE COURS Automne 2011

Faculté des sciences et de génie Département d'informatique et de génie logiciel

GLO-3101 83650 - Gestion de projets informatiques: méthodes et outils

Informations générales

Crédits: 3

Temps consacré: 3-0-6 Mode d'enseignement: Présentiel

Site Web: http://cours.ift.ulaval.ca/2010a/GLO-3101 83650/

Intranet Pixel: https://pixel.fsg.ulaval.ca

Enseignant(s): Chevalier, Christian <u>christian.chevalier@ift.ulaval.ca</u>

Responsable : Lamontagne, Luc <u>luc.lamontagne@ift.ulaval.ca</u>

Date d'abandon sans échec : 15 Novembre 2011 à 23h59

Description sommaire

Entièrement basé sur le guide du Project Management Institute (PMI), ce cours offre une formation pratique pour le démarrage, la planification, l'exécution, la surveillance et la clôture d'un projet. Domaines de la gestion de projet: intégration, contenu, délais, coûts, qualité, ressources humaines, risques et approvisionnements. Études de cas et exercices en conception de logiciels.

Horaire et disponibilités

Cours en classe: Mardi 18h30 à 21h20 PLT-2744

Objectifs

Ce cours vise à permettre aux étudiants d'apprendre le « COMMENT FAIRE » de la gestion de projet et de pouvoir l'appliquer immédiatement aux projets qu'il aura à traiter autant lors de ses études que lors de sa carrière professionnelle. Il s'agit d'un cours axé sur la pratique, par l'analyse de cas et l'échange en classe sur des situations réelles.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux du cours sont, pour l'étudiant(e), de

- 1. Apprendre les concepts de la gestion de projets informatiques et en comprendre les différents aspects ;
- 2. Apprendre à produire les biens livrables de base de la gestion de projet ;
- 3. Appliquer, via des études de cas, les acquis de formation

Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs spécifiques du cours sont, pour l'étudiant(e), de :

- 1. savoir définir ce qu'est un projet ;
- 2. savoir définir ce qu'est la gestion de projet ;
- 3. savoir planifier un projet informatique en tenant compte des phases typiques d'un projet de conception logiciel ;
- 4. savoir évaluer les risques liés à un projet logiciel donné ;
- 5. savoir estimer les efforts et la durée d'un projet informatique ;
- 6. savoir établir un diagramme de Gantt;
- 7. comprendre ce qu'est la dimension humaine d'un projet ;
- 8. savoir effectuer le suivi et le contrôle d'un projet ;
- 9. savoir effectuer le bilan d'un projet ;

Contenu

***La planification détaillée des séances sera distribuée en classe.

Modalités d'évaluation

Examen	Date	Heure	Pondération de la note finale	Document(s) autorisé(s)
Examen 1	Mardi 25 octobre 2011	18h30 à 21h30	44.00%	Calculatrice scientifique seulement
Examen 2	Mardi 13 décembre 2011	18h30 à 21h30	45.00%	Calculatrice scientifique seulement

Travail Équipes		Date	Heure	Pondération de la note finale
Participation Individuel		Mardi 13 décembre 2011	18h30	10.00%

Évaluation	Date de début	Date de fin	Pondération de la note finale
Évaluation de	Lundi 28 novembre 2011	Vendredi 9 décembre 2011	1.00%
l enseignement	00h05	23h55	

Politiques sur les examens

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être prévues et planifiés suffisamment à l'avance puis mises en place. L'étudiant doit également compléter un rapport d'anomalie sur Pixel à cet effet.

Les étudiants inscrits dans un cours à distance et résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l'inscription pour le lieu d'examen au plus tard le 18 septembrer à l'adresse suivante : www.distance.ulaval.ca/lieu examen

Concernant une absence à un examen, le plus rapidement possible, et ce dans un délai maximal de 3 jours ouvrables l'étudiant doit utiliser le formulaire Web à cet effet qu'il ou elle trouvera sur son guichet étudiant. Sans quoi, une note de 0 sera automatiquement allouée pour cet examen.

Seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen :

- 1. incapacité pour l'étudiant de passer l'examen durant la plage horaire de cet examen, à être mentionné comme tel par un billet précis d'un médecin (incluant les coordonnées de ce dernier), suite à une consultation médicale. Ce billet doit être présenté à la direction du département (tel qu'indiqué dans les instructions associées au formulaire Web à remplir), qui le déposera au dossier de l'étudiant. L'enseignant n'intervient pas dans ce processus mais en est informé automatiquement, d'où la nécessité pour l'étudiant de remplir ce formulaire Web le plus rapidement possible, car dans l'attente, une note de 0 est automatiquement attribuée à l'étudiant pour cette épreuve.
- 2. mortalité d'un proche, à être documenté par une preuve de décès de la personne et une lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre entre l'étudiant et la personne décédée. Ces pièces doivent également être présentées à la direction du département (tel qu'indiqué dans les instructions associées au formulaire Web à remplir). L'enseignant n'intervient pas dans ce processus mais en est informé automatiquement, d'où la nécessité pour l'étudiant de remplir ce formulaire Web le plus rapidement possible, car dans l'attente, une note de 0 est automatiquement attribuée à l'étudiant pour cette épreuve.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or ou d'équipes nationales, sur approbation **préalable** de la direction du Département), à un travail, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (selon des billets d'avion déjà achetés par exemple), ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable. Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification de choix de cours, **par l'étudiant lui-même**. Un étudiant inscrit à l'un de nos cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire pour passer ses examens.

Toute absence justifiée à un examen entraîne l'obligation pour l'étudiant de passer un examen reporté. Un seul examen reporté aura lieu pour ce cours et il s'agira d'un examen récapitulatif. Cet examen se déroulera normalement durant le week-end (soit entre le vendredi après-midi et le dimanche soir) de la première semaine de cours de la session académique suivante. **L'étudiant a l'obligation de se rendre disponible à cette date**, sans quoi il obtiendra la note de 0 pour cet examen. Les examens reportés de l'automne 2011 auront lieu le samedi 14 janvier 2012, ceux de l'hiver 2012 doivent avoir lieu le samedi 5 mai 2012 et ceux de l'été 2012 devraient normalement avoir lieu le samedi 8 septembre 2012. **Les examens de reprise n'auront lieu qu'à l'Université Laval pour les cours à distance.**

Politiques sur les travaux

- Dans le cadre d'un travail, toute communication entre équipes est strictement défendue.
- Toute personne prise à plagier, à tricher, activement ou passivement, ou à contrevenir aux directives données dans le cadre d'un examen ou d'un travail noté et contributoire à la note finale du cours, peu importe la pondération attribuée à l'examen ou au travail en question, fera face aux conséquences de ses gestes, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de son programme de formation. Une politique stricte de tolérance zéro est appliquée en tout temps et sous toutes circonstances. Tous les cas seront référés à la direction du Département.
- L'étudiant trouvera sur son guichet étudiant la politique départementale relative aux examens; il ou elle est réputé(e) en avoir pris connaissance.

Consignes sur les examens

Il y aura deux examens, le premier (examen partiel) à la mi-session et le second à la fin de la session (examen final). Ce mode d'évaluation a pour but de vérifier l'assimilation par l'étudiant des notions abordées en classe tout au long du déroulement du cours et l'atteinte des objectifs spécifiques indiqués précédemment. Tout étudiant qui assiste régulièrement aux séances de cours et participe aux cas pratique en classe ne devrait avoir aucune difficulté majeure à réussir ces deux examens.

Présence et Participation en classe: 10%.

Participation à l'évaluation du cours : 1%

L'examen 1 aura lieu à la séance 8 et portera sur le contenu des séances 1 à 7 inclusivement. L'examen est composé de 2 parties : Un quiz composé de questions à choix multiples, sans aucune documentation permise. La 2^e partie est composée d'un cas en gestion de projet.

L'examen final portera sur l'ensemble de la matière couverte durant le cours. Il comportera des questions à choix multiples, des questions objectives et des questions à développement et ce, tant sur

les aspects théoriques que sur le contenu de certains cas analysés en classe.

Les salles où auront lieu ces deux examens seront précisées en cours, annoncés sur le site Web du cours au moment opportun. Veuillez prendre note d'ores et déjà **qu'aucun** document ne sera autorisé au cours de ces examens.

Politique en matière de conflit d'horaire: Veuillez prendre note qu'en acceptant de suivre ce cours et d'adopter ce plan de cours qui vous est remis et commenté dès la première séance, vous acceptez par défaut ces dates et ces horaires d'examen et qu'aucune raison (à l'exception de cas de force majeure dûment justifiés et recevables en vertu de la politique départementale sur les examens) ne pourra être invoquée ultérieurement pour justifier un conflit d'horaire potentiel. Veuillez prendre note que des raisons du genre « trop d'examens le même jour » (je n'avais pas vérifié avant !), « débordé au travail », certificat médical sur lequel est indiquée la mention « étudiant ayant visité ma clinique », etc. ne sont en aucun cas recevables. Vous êtes fortement invités à consulter la politique départementale en matière d'examens qui est disponible sur votre guichet étudiant pour vous éviter toute mauvaise surprise ou frustration éventuelle inutile.

Examens reportés: Les examens reportés doivent être faits le samedi 14 janvier 2012 am. Vous devez vous rendre disponible à cette date le cas échéant.

Échelle des cotes (cycle 1)

Échelle des cotes						
A+ [95.00 - 100]	A [90.00 - 94.99]	A- [85.00 - 89.99]	Réussite			
B+ [82.00 - 84.99]	B [79.00 - 81.99]	B- [75.00 - 78.99]	Réussite			
C+ [72.00 - 74.99]	C [68.00 - 71.99]	C- [65.00 - 67.99]	Réussite			
D+ [62.00 - 64.99]	D [60.00 - 61.99]		Réussite			
E [0.00 - 59.99]			Échec			
X			Abandon sans échec (dans les délais prévus)			

Politique sur les cotes

L'enseignant se réserve le droit d'ajuster quelque peu cette répartition des cotes afin de réfléter l'évaluation juste des étudiants du cours.

L'attribution de cotes est donnée dans le syllabus de cours à titre indicatif seulement, l'enseignant se réserve le droit de la modifier quelque peu en cas de nécessité. La note de passage du cours est fixée à 60/100.

Qualité du français : Une appréciation de la qualité du français sera faite par le comité. Une mauvaise qualité du français pourra entraîner une pénalité pouvant aller jusqu'à 10 points.

Méthodologie

La présentation de la matière spécifique au cours, de divers modèles et cadres d'analyse et la discussion en classe de cas concrets de gestion de projets constituent le cœur de la méthode pédagogique privilégiée. Les cas étudiés présentent une variété de situations rencontrées par les gestionnaires de projets dans différents types de projets.

Un cours type se déroulera de la manière suivante :

- Le formateur exposera la matière avec l'aide de présentations Powerpoint ;
- Le formateur invitera les étudiants à participer à des échanges sur les sujets couverts ;
- Le formateur appuiera les éléments d'apprentissage avec de nombreux cas vécus ;
- Les élèves seront invités à effectuer des exercices pratiques à partir d'études de cas ;
- Les élèves seront invités à poser les questions sur la matière tout au long du cours ;

Manuel de cours

- **Obligatoire**: Information Technology Project Management, 6th edition, Kathy Schwalbe, 2009, ISBN:9780324786927
- Recueil de texte et de cas : Disponible sur le site WEB du cours.
- · Cas : Disponible sur le site WEB du cours.
- · PMBOK : Lien disponible sur le site du cours ou à la bibliothèque de l'université.

Politique sur l'utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

L'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire ou autre appareil téléphonique sans fil, pagette, baladeur, agenda électronique, etc.) est interdite au cours d'une séance d'évaluation et de toute autre activité durant laquelle l'enseignant l'interdit.

De plus, seuls certains modèles de calculatrices sont autorisés durant les séances d'évaluation.

Pour l'année 2011-2012, les modèles suivants sont autorisés :

Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X, BA35

Sharp EL-531*, EL-546*, EL-520*

Casio FX-260, FX-300 MS, FX-300W Plus, FX-991MS,

FX-991ES

^{*} Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Information spécifique aux étudiants de l'École d'actuariat

Les calculatrices autorisées lors des examens sont uniquement les modèles répondant aux normes de la Society of Actuaries et de la Casualty Actuarial Society pour leurs examens, soit les modèles Texas Instruments suivants :

- BA-35 (solaire ou à pile)
- BA II Plus
- BA II Plus Professional
- TI-30Xa
- TI-30X II (IIS ou IIB)
- TI-30X MultiView (XS ou XB)

Politique sur le plagiat et la fraude académique

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives au plagiat. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.